

15ème législature

Question N° : 43059	De M. Alain Ramadier (Les Républicains - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances et relance		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique >hôtellerie et restauration	Tête d'analyse >Aide aux traiteurs, restaurateurs et professionnels de l'événementiel	Analyse > Aide aux traiteurs, restaurateurs et professionnels de l'événementiel.
Question publiée au JO le : 14/12/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Alain Ramadier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les restaurateurs, les traiteurs et les professionnels de l'évènementiel. Effectivement, depuis plusieurs semaines, en l'occurrence depuis le début de la 5e vague, des annulations en cascades frappent particulièrement les secteurs de l'évènementiel et de la restauration, surtout à l'approche des fêtes de fin d'année. Le syndicat des activités évènementielles (SAE) relève que ce sont plus de la moitié (56 %) des évènements de décembre 2021 qui sont annulés. Pour « Traiteurs de France » réunissant 37 entreprises du secteur de plus de 1 500 salariés, ce sont plus de 430 annulations pour près de 160 000 convives recensés et ces annulations se poursuivent à ce jour. Cette accumulation d'annulations touche les traiteurs et restaurateurs, mais également les blanchisseurs, les fournisseurs d'alimentation, les décorateurs, les orchestres, ou encore les loueurs de salles et de matériels. Si le « quoi qu'il en coûte » présente des limites, il est impératif de prévoir une trésorerie de secours pour les plus en difficulté, sans quoi on assistera à une hécatombe d'une partie des professionnels de l'évènementiel, dont le manque à gagner en cette période de fêtes est considérable, autant que pour les restaurateurs et patrons de discothèques.